

aurait constaté que des 10 ou 11 millions que la province de Québec a consacrés à l'ARDA, dans les trois premières années de l'existence de ce programme, 47 p. 100 de cette somme, soit \$5,600,000 ont été affectés à des fins de drainage dans la région de Chicoutimi-Lac Saint-Jean.

Comment se fait-il qu'un député, que je considère un homme assez sérieux pour se faire élire, vienne dire à la Chambre des inepties et tente de nous tromper sur l'enquête socio-économique, nous induire en erreur sur les «bleuetières», et sur les projets de drainage. Je pourrais relever une autre de ses affirmations qu'on retrouve à la page 554 du compte rendu officiel des *Débats*, et je cite:

Si l'on avait pris ces millions de dollars pour bâtir des entrepôts frigorifiques, des caveaux à pommes de terre, des industries secondaires...

Mais le député ignore ce qui se passe dans son propre comté et sa propre région. Pourquoi a-t-il été élu? Il ignore qu'on fait présentement une étude de la rentabilité d'un projet de congélation et d'entreposage de bleuets dans la province de Québec. Il ignore également que le gouvernement de la province de Québec a fait étudier ce problème de congélation et d'entreposage de bleuets et qu'il est maintenant sur le point de recommander l'adoption d'un projet d'envergure pour un entrepôt frigorifique.

Monsieur le président, je regrette d'avoir été obligé de prendre la parole cet après-midi, non pas pour vous parler de l'ARDA dans son ensemble, de ses projets, de ses réalisations, de ce que nous avons fait, de ce que nous avons à faire, mais pour m'en tenir à répondre à un député qui a systématiquement critiqué l'ARDA et son application d'une façon partisane, inacceptable, parce qu'il ignore et la loi et les faits...

Une voix: Il est ignorant tout court.

● (5.40 p.m.)

L'hon. M. Sauvé: Puis-je lui dire, avant de terminer mes observations, que de toutes les provinces du Canada, c'est la province de Québec qui, pour la période se terminant le 31 mars 1965, c'est-à-dire les trois premières années de l'ARDA, a participé le plus aux programmes et aux projets de l'ARDA. Le gouvernement fédéral a engagé une somme de \$11,859,000 pour 179 projets. La province qui suit la province de Québec de plus près est la Saskatchewan qui, elle, a engagé près de 7 millions de dollars.

D'ailleurs, la loi ARDA est une des mesures que le gouvernement provincial de Québec, de même que tous les autres gouvernements provinciaux, au mois de novembre 1964, lors d'une conférence fédérale-provinciale qui avait lieu à Montréal, a tenu à appuyer. Les

[L'hon. M. Sauvé.]

engagements du gouvernement du Québec, comme ceux des autres gouvernements provinciaux, sont fermes pour les cinq prochaines années.

C'est pourquoi l'an dernier, à l'occasion de la signature de l'accord de l'ARDA, dont j'ai parlé tout à l'heure, j'ai annoncé que le gouvernement fédéral avait, pour sa part, décidé de consacrer 25 millions de dollars par année, pendant cinq ans, c'est-à-dire 125 millions de dollars, auxquels les gouvernements provinciaux pourraient ajouter une somme égale. De plus, nous avons inscrit au *Feuilleton* une résolution dans laquelle nous indiquons notre intention de proposer à la Chambre la création d'un fonds destiné au développement économique et social de régions spéciales d'aménagement rural et s'élevant à 50 millions de dollars, ce qui signifie que, dans cette guerre à la pauvreté, en milieu rural, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral consacreront au moins 300 millions de dollars pour venir en aide à 500,000 familles, soit deux millions de personnes qui vivent dans un état de pauvreté que nous ne pouvons accepter. Cela représente à peu près 42 p. 100 des familles en milieu rural, qui vivent de l'agriculture ou d'autres moyens. Le gouvernement canadien, le Parlement canadien surtout, sont conscients de la nécessité qu'il y a de faire un effort presque surhumain pour supprimer la pauvreté en milieu rural.

Je voudrais bien que les Députés du parti de l'honorable député de Roberval nous appuient dans notre guerre contre la pauvreté, nous fassent des recommandations sur les moyens d'améliorer l'application de la loi, ou des critiques constructives.

Nous ne prétendons pas que, sur les mille projets que nous avons réalisés ou que nous sommes en voie de réaliser, depuis les débuts de l'ARDA, nous n'avons pas fait d'erreurs.

Nous avons certes fait des erreurs mais nous pensons que, dans l'ensemble, nous sommes sur la bonne voie, que l'ARDA est une des lois qui peut combattre le plus efficacement la pauvreté en milieu rural, parce que les provinces et le gouvernement fédéral veulent faire quelque chose et que la population du Canada, dans son ensemble, est prête à appuyer un effort considérable pour l'élimination de la pauvreté en milieu rural. (*Applaudissements*)

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre répondrait-il à une question?

L'hon. M. Sauvé: Oui, monsieur le président.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, je sais que le ministère des Forêts, en coopération avec la province de Québec, a institué plusieurs projets dans la région de Québec,